

Madame Claude BREVAN
Présidente de la CPDP
42 rue Tourneloup
71000 Mâcon

Tel. 03 85 32 38 34
Fax 03 85 21 34 94
contact@debatpublic-rcea.org

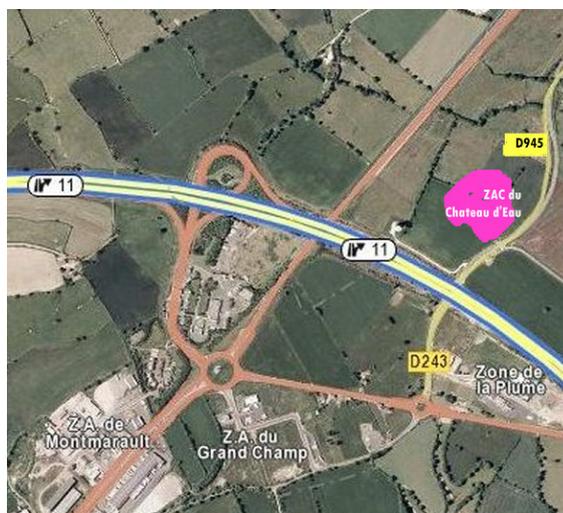
Aux bons soins de Mr Edouard de Ferrières,
Secrétaire général de la Commission

Contribution suite à la réunion d'Yzeure le 10 janvier

À propos de la réponse concernant le site de Montmarault.

L'établissement d'une continuité (A71/E11 avec la N79/E62) qui ne peut exister que dans le cas de la concession, poserait une question :

Comment seraient desservies les zones d'activités de Montmarault, du Grand Champ, de La plume et de la toute récente ZAC du Château d'eau (située entre la RCEA et la D945) ? Les deux dernières ayant leur accès sur la D945.



Rappel :

1) Monsieur Bruno ROJOUAN, Président de la Communauté de communes de Montmarault et Conseiller général du canton de Montmarault, dans sa lettre du 25 novembre 2010 définissait sa position ainsi :

La communauté de commune porte donc un intérêt particulier aux aménagements de cette nouvelle autoroute. Elle souhaiterait que le principe actuel soit maintenu à savoir que les véhicules de la RCEA transitent par le rond point de l'Europe à Montmarault pour s'engager sur l'autoroute A71 et réciproquement. Cette solution présente plusieurs intérêts non négligeables :

- Il évite le coût d'un échangeur qui relierait directement l'A71 à la RCEA.
- Il préserve localement le foncier agricole.
- Il assure la pérennité de la boutique de la maison du tourisme.
- Il maintient l'activité des commerces à Montmarault et assure son développement dans le cadre du label « village étape »
- Il renforce l'accueil des entreprises sur la zone intercommunale

<http://www.debatpublic-rcea.org/docs/contributions/collectivites-territoriales/contribution-communaute-montmarault.pdf>

2) Le conseil municipal de Montmarault a en sa séance du 24 novembre 2010 rejeté par 3 voix pour, 7 contre et 6 abstentions *la demande du Conseil général...*

Sur ces faits le conseil général demande aux conseils municipaux de s'engager et déclare

- l'urgence de la réalisation de la mise à niveau de la RCEA.
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau.
- L'aménagement de sécurité efficace dans l'attente de la mise en service de cette route express.

<http://www.debatpublic-rcea.org/docs/collectivites-territoriales/deliberations/montmarault.pdf>

La réponse et le schéma de continuité présentés par le Directeur régional adjoint de la DREAL Auvergne, Monsieur Dominique Thon ne répond pas aux désirs exprimés par les élus. Par contre, le second schéma le fait !

Le maître d'ouvrage concluant dans sa capacité à réaliser l'un ou l'autre.

À propos de l'intervention sur le raccordement à la RN7

Le débat est faussé si pour obtenir la modification de l'échangeur on utilise l'argument de travaux d'adaptation qui seraient réalisés pour ensuite être détruits, refaits... Le débat est faussé si on ne précise pas que ce doublé stérile et coûteux n'existe que dans le cas de la concession, alors que dans l'hypothèse d'une voie express il n'y a aucuns travaux d'adaptation à réaliser !

Le gain ainsi réalisé peut être utilisé pour financer le raccordement à la zone d'activités prévue...

À propos de l'exposé de Monsieur Duprez, du CETE de Lyon.

En aucun cas l'irrigation fiable ne dépend du statut de celle-ci (autoroute à péage ou non ou voie express).

Ce fait m'a été confirmé par monsieur Duprez en un aparté en fin de séance.

Il convient de souligner, bien plus que cela ne l'a été, que l'attractivité réside, notamment pour les *cadres*, de l'environnement socio-culturel (particulièrement la proximité d'infrastructures, d'établissements scolaires pour leur enfants, d'emplois pour les conjoints, etc...)

Ce qui précède vaut bien évidemment pour les divers intervenants qui ont parlé de *concert*, notamment monsieur Laurent Talon. Globalement je les renvoie à mon intervention sur le sujet en réponse à monsieur Jean- Chopin, le 15 décembre à Paray le Monial (intervention lisible page 25-26 du verbatim <http://www.debatpublic-rcea.org/docs/compte-rendu/20101215/verbatim-paray-version-du-23-decembre-2010.pdf>)

Incidentement on ne peut que se poser des questions sur le silence de M. L. Talon sur les conditions qui ont amené à la situation actuelle de l'entreprise JPM...

À propos de l'exposé de la « SNCF »

Simple remarque il est dommage que le deuxième intervenant, qu'il veuille bien m'excuser de ne pas avoir retenu son nom, il n'est pas dans son argumentation sur la réduction de CO₂ jugé bon de préciser que le groupe SNCF est le plus gros transporteur routier...